



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10/02/2022

Date d'affichage : 1/2022

## DELIBERATION n°2022-04

### SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Projet d'extension du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin amont de l'Adour

VU le code de l'environnement, notamment l'article R. 212-27,

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne le 1er décembre 2015,

VU l'arrêté interpréfectoral en date du 14 septembre 2004 délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin amont de l'Adour,

VU la décision de la CLE du SAGE en date du 16 novembre 2021 validant l'engagement d'une révision du SAGE après ajustement du périmètre administratif, CONSIDERANT la lettre de saisine en date du 7 février 2022 adressée par l'État pour solliciter l'avis des collectivités parmi lesquelles la commune de Tournay,

Le bassin hydrographique de l'Adour amont concerne, pour tout ou partie, 556 communes. Le périmètre fixé par arrêté interpréfectoral en date du 14 septembre 2004 pour engager la démarche de SAGE ne retenait que 488 de ces communes.

Il est envisagé aujourd'hui, sur proposition de la commission locale de l'eau, d'inclure la totalité des communes concernées par le bassin versant et donc, en conséquence, d'ajouter les 68 communes manquantes au prorata de leur surface incluse dans le bassin versant :



de bassin et le comité de bassin, les différentes collectivités concernées pour avis, soit les conseils régionaux, les conseils départementaux, l'établissement public territorial de bassin, ainsi que les communes dont le territoire est situé pour tout ou partie dans le périmètre. Les avis seront réputés favorables s'ils n'interviennent pas dans un délai de quatre mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

**Article 1 :** De donner un avis favorable à la proposition d'extension du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin amont de l'Adour.

**Article 2 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif ou d'un recours gracieux auprès de l'institution tant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

Fait et délibéré le 14 février 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE

Accusé de réception en préfecture  
065-216504472-20220214-2022-04-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2022  
Date de réception préfecture : 17/02/2022



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10 02 2022

Date d'affichage : 16 02 2022

## DELIBERATION n°2022-05

### SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Adhésion à Collectivités Forestières des Hautes-Pyrénées

La commission écologie propose que la commune adhère à Collectivités Forestières Occitanie. L'intérêt de cette structure est d'accompagner la commune autour de différents axes :

- Gestion et la valorisation des forêts communales, en accompagnement de l'ONF.
- Aménagement du territoire
- Transition énergétique
- Foncier et desserte forestière
- Gestion des risques

Le montant de la cotisation est fixé selon le nombre d'habitants et une part variable selon la vente de bois de l'année précédente. Pour 2022, l'adhésion serait de 220 €.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la commission Ecologie.

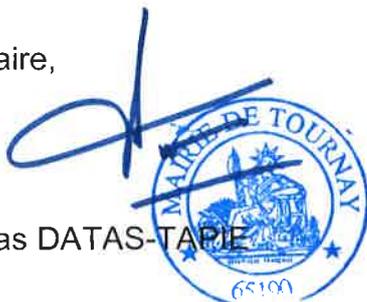
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'approuver la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré le 14 février 2022,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10.02.2022

Date d'affichage : 16.02.2022

## DELIBERATION n°2022-06

### SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Acquisition balayeuse

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une balayeuse. Celle-ci serait montée sur le nouveau tracteur. Plusieurs devis ont été établis pour un modèle Rabaud Multinet 2100. Plusieurs entreprises ont été consultées et, après analyse, c'est l'offre de MONLEZUN, plus avantageuse économiquement, que Monsieur le Maire propose de retenir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. De procéder à l'acquisition d'une balayeuse auprès de l'entreprise MONLEZUN pour un montant de 13 600 € HT.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte de la présente délibération

Fait et délibéré le 15 février 2022,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10 02 2022

Date d'affichage : 16 02 2022

DELIBERATION n°2022-07-01

## SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

**Présents :** MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

**Absents :**

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

**Secrétaire de séance :** Dominique ARNE

### Travaux de sécurisation de l'église - demande de subvention au titre de la DETR 2022

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour engager les travaux de sécurisation de l'église. En effet, des infiltrations d'eau sont constatées et engendrent différents problèmes : sonorisation, éclairage, peintures. Un devis de reprise des enduits a été réalisé.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de Flavien LATARCHE pour un montant de 92 379,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De retenir la proposition de Flavien LATARCHE pour un montant de 92 379,00 € HT pour étanchéfier les façades de l'église.
2. De demander une subvention au titre de la DETR 2022 pour un montant de 27.713.70 € soit 30%
3. D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir lesdites subventions

Fait et délibéré le 15 février 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10.02.2022

Date d'affichage : 16.02.2022

DELIBERATION n°2022-07-02

## SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Création d'un sentier pédestre sécurisé entre Bordes et Tournay - demande de subvention au titre de la DETR 2022

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour engager les travaux de création d'un sentier pédestre sécurisé entre Bordes et Tournay.

L'enveloppe des travaux est estimée à 150 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De demander une subvention au titre de la DETR 2022 pour un montant de 45.000 € soit 30% de la dépense prévisionnelle
2. D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir lesdites subventions

Fait et délibéré le 15 février 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10/02/2022

Date d'affichage : 16/02/2022

DELIBERATION n°2022-07-03

SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Travaux de sécurisation du pont de Moura - demande de subvention au titre de la DETR 2022

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour engager les travaux de sécurisation du pont du Moura, chemin de Bru à Tournay.

L'enveloppe des travaux est estimée à 8 848 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De demander une subvention au titre de la DETR 2022 pour un montant de 2.654.40 € soit 30% de la dépense prévisionnelle
2. D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir lesdites subventions

Fait et délibéré le 15 février 2022,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10 02 2022

Date d'affichage : 16 02 2022

DELIBERATION n°2022-07-04

## SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Mise en place vidéosurveillance urbaine - demande de subvention au titre de la DETR 2022

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour équiper Tournay en vidéo-protection urbaine.

L'enveloppe du projet est estimée à 22 972.43 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De demander une subvention au titre de la DETR 2022 pour un montant de 22 972.43 € soit 100 % de la dépense prévisionnelle
2. D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir lesdites subventions

Fait et délibéré le 15 février 2022,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10/02/2022

Date d'affichage : 16/02/2022

DELIBERATION n°2022-07-05

## SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Travaux de réfection de la voirie - demande de subvention au titre du FAR 2022

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour engager les travaux de réfection de la voirie. Un devis a été réalisé et l'enveloppe des travaux est estimée à 111 661,80€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De demander une subvention au titre du FAR 2022 pour un montant de 20 000 € soit 21,49%
2. D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir lesdites subventions

Fait et délibéré le 15 février 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10/02/2022

Date d'affichage : 16/02/2022

DELIBERATION n°2022-07-06

## SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

### Mise en place vidéosurveillance urbaine - demande de subvention au titre du FIPD 2022

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour équiper Tournay en vidéoprotection urbaine.

L'enveloppe du projet est estimée à 22 972.43 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De demander une subvention au titre du FIPD 2022 pour un montant de 22 972.43 € soit 100 % de la dépense prévisionnelle
2. D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir lesdites subventions

Fait et délibéré le 15 février 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10/02/2022

Date d'affichage : 16/02/2022

DELIBERATION n°2022-07-07

SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Travaux de sécurisation de l'église - demande de subvention au titre du FRI

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour engager les travaux de sécurisation de l'église. En effet, des infiltrations d'eau sont constatées et engendrent différents problèmes : sonorisation, éclairage, peintures. Un devis de reprise des enduits a été réalisé.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de Flavien LATARCHE pour un montant de 92 379,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. De retenir la proposition de Flavien LATARCHE pour un montant de 92 379,00 € HT pour étanchéifier les façades de l'église.
2. De demander une subvention la plus élevée possible au titre du Fond Régional d'Intervention.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches pour obtenir lesdites subventions.

Fait et délibéré le 15 février 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10 02 2022

Date d'affichage : 16 02 2022

## DELIBERATION n°2022-08

### SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

**Présents :** MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

**Absents :**

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Opération façades

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-93 du 20 décembre concernant l'attribution de subvention dans le cadre du programme façades. Des dossiers avaient été ajournés dans l'attente de la validation de certains éléments relevés par le CAUE, par le propriétaire.

Le CAUE demandait à Monsieur Dubarry de remplacer les lambris et planches de rives par du bois et non du PVC.

Suite à l'accord de ce dernier, monsieur le Maire propose d'attribuer à monsieur DUBARRY une subvention de 6.990 €uros, 3.495 € au titre de la commune et 3.495 € au titre de la Région selon le principe 1€ engagé par la commune, 1€ engagé par la Région.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De retenir le dossier présenté
- De réserver l'enveloppe financière correspondante
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents

Fait et délibéré le 15 février 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10/02/2022

Date d'affichage : 16/02/2022

## DELIBERATION n°2022-09

### SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Remboursement de frais

Monsieur le Maire indique qu'un agent du service enfance va être formé au BAFA du 20 au 27 février prochain. Les frais de la formation ainsi que ceux y afférents sont pris en charge par la collectivité. La formation est dispensée à Agen et l'agent souhaite s'y rendre en train. Les frais de transport sont de 78.80 €uros.

Pour des raisons personnelles et le paiement par mandat administratif étant impossible, les frais sont avancés par Madame GUYON, en lieu et place de l'agent.

Monsieur le Maire propose au conseil d'autoriser le remboursement des frais engagés par madame GUYON sur présentation des justificatifs nécessaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'approuver la proposition de Monsieur le Maire
- De permettre le remboursement des frais engagés par Mme Mireille GUYON

Fait et délibéré le 15 février 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10 02 2022

Date d'affichage : 16 02 2022

## DELIBERATION n°2022-10

### SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

**Présents :** MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

**Absents :**

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de construction du pôle de santé de l'Arros

Monsieur le Maire rappelle la consultation initiale faite pour un montant de travaux estimé à 750 000,00 € HT. Le montant en phase APD était passé à 1 086 600,00 € HT et avait fait l'objet d'un 1<sup>er</sup> avenant.

Après ouverture des plis, le marché de travaux est passé à 1 205 522.59 € HT.

Les honoraires de la maîtrise d'œuvre correspondant à un pourcentage de 5.3% de l'enveloppe prévisionnelle de travaux, le contrat de maîtrise d'œuvre passe de 57 589.80 € HT à 63 892.70 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer le nouveau montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre à 63 892.70 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 15 février 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10 02 2022

Date d'affichage : 16 02 2022

## DELIBERATION n°2022-11

### SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

**Cette délibération annule et remplace la délibération 2021-96**

## Subvention école maternelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention, présentée par le directeur de l'école maternelle de Tournay, M. Jean-François MAURY, concernant un moment d'échange autour de Noël.

Pour l'aider à financer ce projet, il sollicite une subvention exceptionnelle de 350 € auprès de la municipalité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de verser une subvention exceptionnelle de 350 € à l'école maternelle

Fait et délibéré le 15 février 2022,  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10/02/2022

Date d'affichage : 16/02/2022

## DELIBERATION n°2022-12

### SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

**Cette délibération annule et remplace la délibération 2021-97**

## Subvention école élémentaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention, présentée par la directrice de l'école élémentaire de Tournay, Mme Christelle FOURCADE, pour l'acquisition de livres pour le Noël de l'école élémentaire.

Pour l'aider à financer cet achat, elle sollicite une subvention exceptionnelle de 250 € auprès de la municipalité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de verser une subvention exceptionnelle de 250 € à l'école élémentaire.

Fait et délibéré le 15 février 2022,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10/02/2022

Date d'affichage : 16/02/2022

## DELIBERATION n°2022-13

### SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

**Cette délibération annule et remplace la délibération 2021-98**

## Subvention association sportive Collège du Val d'Arros

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention, présentée par le Principal, Président de l'association sportive du Collège du Val d'Arros, M. Cédric CARASCO, pour le bon fonctionnement de l'association.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de verser une aide exceptionnelle de 300 € à l'association sportive du Collège du Val d'Arros.

Fait et délibéré le 15 février 2022,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE



2022/02/17



MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10.02.2022

Date d'affichage : 16.02.2022

## DELIBERATION n°2022-14

### SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

**Cette délibération annule et remplace la délibération 2021-104**

## Participation au Fonds de Solidarité Logement 2021

Monsieur le Maire présente le Fonds de Solidarité Logement porté par le Département. Ce fonds permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement décent et indépendant sur l'ensemble du Département.

Le Département propose une répartition des communes en fonction du nombre d'habitants.

Pour 2021, la participation de la commune se monte à 463.71€. Monsieur le Maire propose de contribuer à ce fonds.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De retenir la proposition de Monsieur le Maire
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents

Fait et délibéré le 15 février 2022,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE





MAIRIE  
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ [mairie@ville-tournay.fr](mailto:mairie@ville-tournay.fr)  
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 10.02.2022

Date d'affichage : 16.02.2022

## DELIBERATION n°2022-15

### SEANCE DU 14 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE et Pierre SEUBE, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY.

Absents :

Céline FAGET

Jean-Louis GABAS

Laurent HAEST

Florian PARENT

Roger SETAU donne procuration à Dominique BARIS

Secrétaire de séance : Dominique ARNE

## Changement de 2 candélabres au quartier « Tuco de la Motte » Remplacement de 4 bornes basses sur les terrasses langroeziennes Pose de prise pour l'éclairage de Noel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2021 sur le programme « Eclairage Public », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à 14.000 €

FONDS LIBRES.....	7.000 €
PARTICIPATION SDE .....	7.000 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet soumis par le SDE65
- S'engage à garantir la somme de 7.000 € au SDE65, qui sera prélevé sur les fonds libres de la commune,
- Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

Fait et délibéré le 15 février 2022,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Nicolas DATAS-TAPIE

